

04 jan 2008 -10:36

Election de la Belgique au Comité d'organisation de Consolidation de la Paix des Nations Unies

Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht se réjouit du fait qu'en 2008 la Belgique fera à nouveau partie du Comité d'organisation de la Commission de Consolidation de la Paix (CCP) des Nations Unies. Le Conseil de Sécurité vient de le décider ce 03 janvier 2008.

Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht se réjouit du fait qu'en 2008 la Belgique fera à nouveau partie du Comité d'organisation de la Commission de Consolidation de la Paix (CCP) des Nations Unies. Le Conseil de Sécurité vient de le décider ce 03 janvier 2008.

Le Ministre De Gucht se réjouit de l'élection de la Belgique au Comité d'organisation de la Commission de Consolidation de la Paix (CCP) des Nations Unies. Bruxelles, le 03 janvier 2008 Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht se réjouit du fait qu'en 2008 la Belgique fera à nouveau partie du Comité d'organisation de la Commission de Consolidation de la Paix (CCP) des Nations Unies. Le Conseil de Sécurité vient de le décider ce 03 janvier 2008. La Commission a pour mandat d'accompagner les pays sortant de conflit dans leur reconstruction politique et économique. Depuis sa création en 2005, la Commission de Consolidation de la Paix s'est penchée sur la situation au Burundi et en Sierra Leone en entretenant un dialogue avec les autorités de ces pays et en y développant des stratégies de consolidation de la paix. Outre le Burundi et la Sierra Leone, la Commission s'occupera également d'autres pays. Le 11 décembre dernier, le Conseil de Sécurité a par exemple demandé l'avis de la Commission de Consolidation de la paix sur la situation en Guinée-Bissau. Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht se réjouit du fait que la Belgique pourra prendre ses responsabilités dans le Comité d'organisation. "La Commission de Consolidation de la Paix est un nouvel instrument à la disposition des Nations Unies, il permettra de renforcer l'engagement des Nations Unies envers les Etats qui sortent affaiblis d'un conflit. Des études ont montré qu'environ la moitié de tous les pays qui sortent d'une situation de violences retombent dans une situation de conflits endéans les cinq ans, d'où l'importance de la Commission de Consolidation de la Paix" indique le Ministre qui ajoute que la Belgique a toujours soutenu activement la création de cet instrument. Note pour les rédactions La Commission de Consolidation de la Paix a été créée lors du Sommet des Nations Unies de 2005. Elle se réunit sous différentes configurations en fonction du pays concerné. Le Comité d'Organisation chapeaute ces diverses configurations ; il initie et supervise leurs travaux. Le Comité d'organisation se compose de 31 membres : - 7 membres issus du Conseil de sécurité (dont les 5 Permanents) ; - 7 membres choisis par l'ECOSOC ; - 7 membres désignés par l'Assemblée générale ; - les 5 principaux fournisseurs de troupes et les 5 principaux contributeurs en termes financiers. En 2008 c'est au titre de membre du Conseil de sécurité que la Belgique rejoindra le Comité d'Organisation (elle y succèdera au Panama) après avoir déjà siégé au Comité d'Organisation en 2006 à titre de membre de l'ECOSOC. La Belgique a, en outre, continué à siéger dans la configuration de la CCP qui traite du Burundi.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be